Détournement, Disparition, Destruction (3D)

L'entreprise se doit de se protéger adéquatement contre les délits découlant de la malhonnêteté d'un employé.

La protection couvre les biens de l'entreprise suivants:

- La contrefaçon
- L'argent en espèces et les valeurs
- La malhonnêteté des employés
- Vol, vol avec violence, cambriolage
- La marchandise
- Le matériel
- Les renseignements informatisés ayant une valeur monnayable

Aucune entreprise n'est à l'abri de la fraude, être victime d'un comportement de ce genre occasionne bien des désagréments, prenez le temps d'analyser ces risques et choisir la protection appropriée avec votre courtier.

Tous droits réservés InterGroupe Assurances